



ITAF-DOJO

Règlement Intérieur

Notre dojo étant une association Loi 1901, et étant affilié à l'UFOLEP, nous respectons des valeurs et un état d'esprit, de formation de l'individu et du citoyen, ce qui correspond avec notre pratique du BUDO.

Ainsi, en tant qu'école d'arts martiaux traditionnels, nos adhérents se doivent respect et politesse, exprimé notamment grâce à notre « Rei-Shiki » (étiquette) mise en place par l'enseignant durant les cours.

Nous pratiquons en dehors d'un esprit de compétition et de self-défense, et sans prosélytisme politique ni religieux.

Pour la pratique, attention à enlever Bijoux et accessoires, d'avoir une hygiène minimum et veiller aux autres adhérents.

L'association se donne le droit de refuser ou de mettre fin à une adhésion en cas de problème avec une personne

Pour la tenue :

Pour les débutants et les essais, prévoir tenue de sport. Un kimono et une ceinture blanche peuvent également être prêtés.

Sinon, la tenue courante de pratique est un ensemble :

- Kimono : veste et pantalon blanc
- Obi : une ceinture blanche
- Zori : des claquettes, sandales, pour circuler hors tatamis.

-Pour les gradés titulaires d'une partie du Shodan (*1er niveau* : Buki-waza ou Tai-Jutsu) la ceinture noire peut être portée.

-Pour les gradés titulaires du Shodan (ou supérieur) complet, le hakama peut être porté.

-Pour les 3eme dan ou instructeurs, le pantalon noir peut être porté sous ou sans hakama. Le port du hakama n'est pas obligatoire pendant le cours, mais pendant les présentations officielles publiques.

De manière purement conventionnelle : quand l'enseignant porte le hakama, les élèves aussi, quand il n'en porte pas, les élèves sont libres de le mettre.

Les armes :

Notre activité comprend dans sa pratique, une utilisation des armes en bois, de manière non-létale.

Pour les débutants, des armes peuvent être prêtés, et doivent donc être utilisés avec attention. Pour les plus avancés, ou ceux désirant investir dans leurs propres armes, des sites et références peuvent être transmises.

Afin de respecter la législation, les armes doivent être transportés dans une housse prévue à cet effet, et si possible avec un justificatif d'utilisation (passeport, licence, affiche du club...)

Médiathèque :

Sont à disposition nombreux documents au sujet de nos disciplines :

- un site internet « ITAf-Dojo » avec quelques documents, vidéo, pdf
- une page Youtube « Petit Scarabée »
- de nombreuses références de livres peuvent être transmises.
- des livres peuvent être accessoirement prêtés

Attitude :

Autant que possible, être ponctuel au cours, ne pas hésiter à prévenir d'un retard ou d'une absence.

Pas de portable sur tatamis (sauf si urgence santé, professionnelle... mais prévenir l'enseignant)

Ne pas hésiter à imiter les anciens pratiquants, à poser des questions.

Participer aux cours, à la bonne ambiance, pratiquer dans la bonne humeur à la vie associative.

Plusieurs événements peuvent être proposés durant l'année : stages, démonstrations, formations...

Ponctuellement, des vidéos ou des photos peuvent être prises dans des buts promotionnels uniquement.

Des cours, stages ou événements peuvent être ponctuellement prévus en extérieur, prévoir dans ce cas des lunettes de soleil, de l'eau, des chaussures d'extérieur...

Martin FLORENTIN
Dojo-Chô

